

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES

VILLE DE MAUBEUGE
Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée
Affaire suivie par Claudine LATOUCHE
☎ : 03.27.53.76.01
Réf. : C. LATOUCHE / G. GABERTHON

SEANCE DU 12 JUIN 2024 : DELIBERATION N° 53

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 5 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à 18h00

Le Conseil Municipal de Maubeuge s'est réuni à la Mairie sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de Maubeuge

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRÉSENTS : Arnaud DECAGNY - Florence GALLAND - Nicolas LEBLANC - Jeannine PAQUE - Dominique DELCROIX - Annick LEBRUN - Patrick MOULART - Bernadette MORIAME - Naguib REFFAS - Brigitte RASSCHAERT - Samia SERHANI - Emmanuel LOCOCCIOLO - Michèle GRAS - Djilali HADDA - Patricia ROGER - Marc DANNEELS - Myriam BERTAUX - Boufeldja BOUNOUA - Marie-Charles LALY - Robert PILATO - Christelle DOS SANTOS - Malika TAJDIRT - André PIEGAY - Caroline LEROY - Larrabi RAISS - Azzedine ZEKHNINI - Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH - Jean-Pierre ROMBEAUT - Fabrice DE KEPPEP - Angelina MICHAUX

EXCUSÉ(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Annick LEBRUN pouvoir à Jeannine PAQUE - Djilali HADDA pouvoir à Brigitte RASSCHAERT - Marc DANNEELS pouvoir à Patricia ROGER - Christelle DOS SANTOS pouvoir à Marie-Charles LALY - Rémy PAUVROS pouvoir à Sophie VILLETTE - Marie-Pierre ROPITAL pouvoir à Guy DAUMERIES - Inèle GARAH pouvoir à Michel WALLET

EXCUSÉ(E)S :

Angelina MICHAUX

SECRETAIRE DE SÉANCE :

Nicolas LEBLANC

OBJET : Ville - réajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°53 - REMPARTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L.2121-29, relatif à la clause générale de compétence qui donne au conseil municipal le pouvoir de régler par ses délibérations les affaires de la commune,
- l'article L.2311-3, relatif aux dotations budgétaires,
- l'article R.2311-9, relatif aux autorisations de programme et aux crédits de paiement,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu les délibérations du Conseil Municipal :

- n° 21 du 14 mars 2023, relative à la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°53 - Remparts,
- n° 55 du 09 juin 2023, relative à l'ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°53 - « Remparts »,
- n°175 du 13 décembre 2023 relative à l'ajustement de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°53 - « Remparts »,

Vu l'examen du projet de délibération en commission « Finances, Travaux, Ressources humaines, Tranquillité Publique, Commerce » en date du 03 juin 2024,

Considérant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

Considérant que cette procédure permet à la Ville de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice, de mettre en œuvre la pluri annualité des investissements publics, en respectant les principes budgétaires tout en renforçant la sécurité des engagements vis-à-vis des tiers,

Considérant que par délibération n°175 du 13 décembre 2023, l'assemblée délibérante a décidé la planification des crédits de paiement de l'autorisation de programme n°53 ;

Autorisation de programme - Remparts AP N°53 Montant : 9.000.000€				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	152 700,00 €	326 040,00 €	1 900 000,00 €	2 000 000,00 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement	2 000 000,00 €	2 621 260,00 €		

Qu'il est proposé de réajuster les crédits de paiement de cette autorisation de programme selon les modalités suivantes :

Autorisation de Programme - REMPARTS - AP N°53 - Montant : 9 000 000,00 €uros				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	16 174,97 €	326 040,00 €	1 900 000,00 €	2 000 000,00 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement	2 000 000,00 €	2 757 785,03 €	0,00 €	0,00 €
Total AP 53	9 000 000,00 €			

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A la majorité avec 6 abstentions (Rémy PAUVROS - Marie-Pierre ROPITAL - Michel WALLET - Sophie VILLETTE - Guy DAUMERIES - Inèle GARAH)

- Accepte de réajuster les crédits de paiement de cette autorisation de programme selon les modalités suivantes :

Autorisation de Programme - REMPARTS - AP N°53 - Montant : 9 000 000,00 €uros				
Année	2023	2024	2025	2026
Crédits de Paiement	16 174,97 €	326 040,00 €	1 900 000,00 €	2 000 000,00 €
Année	2027	2028	2029	2030
Crédits de Paiement	2 000 000,00 €	2 757 785,03 €	0,00 €	0,00 €
Total AP 53	9 000 000,00 €			

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L.2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

La Secrétaire de séance



Nicolas LEBLANC

Le Maire de Maubeuge



Arnaud DECAGNY

Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le :

Notifié le :

